



Fin des allocations d'insertion
dès janvier 2015?

STOP!

Exigeons l'abrogation immédiate de

l'Article 63§2

Le "réseau STOP Art'63§2 à Bruxelles"
vous invite à une

ASSEMBLÉE DE RENTRÉE

Samedi 30 août 2014

à 13h, au Garcia Lorca

47 rue des Foulons, 1000 BXL

www.stop632.be

L'article 63§2

limite dans le temps (36 mois) les allocations de chômage sur base des études et condamne à l'exclusion plus de 50.000 personnes au premier janvier 2015 (et ensuite des centaines d'autres chaque mois), et cela quels que soient leurs efforts pour trouver un emploi (petit rappel: 40.000 offres/mois pour un million de personnes au chômage).

Cette loi ne concerne bien évidemment pas seulement les personnes qui perçoivent des allocations de chômage, ouvriers et employés sont aussi menacés: cette mesure d'“austérité” supplémentaire entrainera une pression accrue sur les conditions de travail.

Il reste 4 mois pour faire abroger cet article.

Battons-nous pour leur montrer que, quel que soit le lieu du combat - migration, sécuritaire, chômage... -, ils ne nous la feront pas “à la suédoise”!